

AVANT-PROPOS

Je me réjouis de la publication de cette édition en langue française du livre *Refugee Protection in International Law : UNHCR's Global Consultations on International Protection*, qui contribue à rendre plus accessible au monde francophone les dilemmes et les développements du droit international contemporain relatif aux réfugiés.

Ce livre représente une issue majeure du « deuxième volet » des Consultations mondiales du HCR sur la protection internationale de 2000–02. Ce volet des Consultations était consacré à l'analyse et à la discussion de questions requérant une clarté accrue sur certains aspects de la Convention de 1951 relative au Statut des Réfugiés à la lumière d'interprétations modernes, dont certaines avaient commencé à diverger tant au sein de certains États qu'entre certains États.

Depuis sa publication en anglais en 2003, et l'actuelle édition française, l'analyse et les conclusions des processus exposées dans ce livre servent d'outil de plus en plus utile aux juristes, juges, fonctionnaires gouvernementaux et autres personnes qui cherchent à clarifier l'interprétation de questions diverses en matière de droit international relatif aux réfugiés.

Ce livre a également servi de base à une série de Principes directeurs du HCR sur la protection internationale, publiés conformément au mandat du Haut Commissariat, tel que contenu dans son Statut de 1950 en conjonction avec l'article 35 de la Convention de 1951 et l'article II de son Protocole de 1967. Il fut demandé au Haut Commissariat de les publier dans l'Agenda pour la Protection, qui fut lui-même approuvé par le Comité exécutif du HCR et accueilli par l'Assemblée Générale en 2002. Ces Principes directeurs, qui sont disponibles sur le site Internet du HCR en plusieurs langues, dont le français, servent d'orientation en matière d'interprétation aux gouvernements, aux praticien(ne)s du droit, aux décisionnaires et à la magistrature, ainsi qu'aux membres du personnel du HCR qui effectuent la détermination du statut de réfugié sur le terrain. Elles complètent le *Guide du HCR des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié au regard de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*.

Jusque mi-2007, sept Principes directeurs ont été publiés dans cette série. Ils proviennent de nombreuses questions traitées dans ce livre : la persécution liée au genre ; l'appartenance à un certain groupe social ; la cessation dans le contexte de l'article 1 C 5 et 1 C 6 de la Convention de 1951 ; la possibilité de fuite ou de réinstallation interne ; l'application des clauses d'exclusion ; les demandes d'asile fondées sur la religion, et l'application de l'article 1 A 2 de la Convention aux victimes de la traite et aux personnes risquant d'être victimes de la traite.

Nous espérons que ces Principes directeurs, qui s'appuient fortement sur l'analyse de la jurisprudence comparative accompagnant le deuxième volet du processus des Consultations mondiales, contribueront à surmonter les divergences dans la pratique des États et à promouvoir une approche plus harmonisée et plus structurée de l'interprétation de la Convention de 1951. Cela commence déjà : un nombre croissant de cours et tribunaux citent des contributions et des conclusions des tables rondes d'expert(e)s contenues dans ce livre, ainsi que des Principes directeurs sur la protection internationale qui en découlent.

Je loue la publication de ce livre en français, dans l'attente qu'il rende son contenu important encore plus accessible au monde francophone.

António Guterres
Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés
Genève, juillet 2007